



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**Vice-rectorat à l'enseignement
et à la recherche**

PRIX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE DONALD-J.-SAVOIE

Bureau du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

UNIVERSITÉ DE MONCTON

PRIX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE
DONALD-J.-SAVOIE

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Dans son souci de valorisation de recherche et de reconnaissance de son corps professoral, et par suite de généreux dons de monsieur Donald J. Savoie et de l'Institut Donald J. Savoie, l'Université a créé le Prix d'excellence en recherche Donald-J.-Savoie qui a été décerné pour la première fois en 2020. Ce prix est accordé annuellement à un membre du corps professoral de l'un des trois campus qui s'est distingué par ses contributions exceptionnelles en recherche. Le terme « recherche » est employé ici dans son sens large et inclut également les travaux de développement, de création et d'innovation.

1. OBJECTIFS DU PRIX

Le Prix d'excellence en recherche vise à :

- reconnaître la contribution exceptionnelle en recherche d'une ou d'un membre du corps professoral des trois campus de l'Université;
- valoriser et favoriser l'excellence en recherche à l'Université; et
- faire connaître à la communauté l'importance que l'Université accorde à la recherche.

2. NATURE DU PRIX

Le prix est remis chaque année à une professeure ou un professeur au rang d'adjoint, agrégé ou titulaire qui a fait preuve de façon continue d'excellence en recherche dont la qualité est reconnue par les expertes et experts du domaine. Il est accompagné d'un certificat de reconnaissance et d'une subvention de recherche de 10 000 \$.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours, la personne doit être professeure ou professeur au rang d'adjoint, agrégé ou titulaire à l'Université. Le prix récompense la lauréate ou le lauréat pour les activités de recherche effectuées depuis son embauche à l'Université.

Il est à noter que la ou le récipiendaire ne peut recevoir ce prix qu'une seule fois.

4. DESCRIPTION DU PRIX ET CRITÈRES DE SÉLECTION

4.1. Description du prix

Le Prix d'excellence en recherche est destiné à une professeure ou un professeur au rang d'adjoint, agrégé ou titulaire qui s'est particulièrement démarqué en recherche depuis son embauche.

4.2. Critères de sélection

La lauréate ou le lauréat du prix sera choisi selon les critères suivants :

- s'être démarqué par une contribution exceptionnelle à son domaine de recherche;
- être reconnu par ses collègues pour ses qualités exceptionnelles en recherche (lettres d'appui, etc.);
- être reconnu par des organismes externes pour la qualité de ses recherches (prix, subventions, nominations, etc.); et
- être reconnu pour le rayonnement de ses recherches (publications, conférences, etc.).

4.3. Procédure de mise en candidature

Un appel à candidatures pour le Prix d'excellence en recherche est effectué annuellement normalement au mois de janvier par le bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche auprès des unités académiques de l'Université de Moncton. Ce bureau reçoit et transmet les candidatures au Comité de sélection.

Après avoir vérifié l'intérêt des candidates et des candidats, les unités académiques (écoles / départements / secteurs) proposent des candidatures à leur faculté / Décanat des études. Une (1) seule candidature par faculté / Décanat des études peut être soumise.

Le dossier de candidature comprend :

- le **formulaire de candidature** dûment rempli (Annexe A);
- un **curriculum vitae** couvrant la période depuis son embauche à l'Université de Moncton préparé par la candidate ou le candidat avec une section décrivant ses cinq plus grandes réalisations en recherche;
- des **lettres circonstanciées** relatives à la recherche de la part d'expertes ou experts externes (maximum de trois lettres);
- une **lettre d'appui de la doyenne ou du doyen** faisant ressortir les qualités exceptionnelles de la candidature en tenant compte des critères de sélection; et
- **toute autre information jugée pertinente.**

Tous les dossiers de candidature doivent être acheminés au bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche normalement au plus tard le 31 mars.

5. COMITÉ DE SÉLECTION

La composition du Comité de sélection est la suivante :

- Une représentante ou un représentant de l'Université de Moncton, nommé par le recteur et vice-chancelier;
- Une ancienne récipiendaire ou un ancien récipiendaire du Prix d'excellence en recherche Donald-J.-Savoie, nommé par le conseil d'administration de l'Institut Donald J. Savoie;
- Une chercheuse externe ou un chercheur externe de renommée, nommé par le conseil d'administration de l'Institut Donald J. Savoie.

L'Université de Moncton et l'Institut Donald J. Savoie acceptent de se concerter lors du choix des membres du Comité, de manière à ce que la composition de celui-ci reflète les grandes familles disciplinaires.

Le Comité de sélection est présidé soit par la présidente ou le président du conseil d'administration de l'Institut Donald J. Savoie, soit par la directrice générale ou le directeur général de l'Institut Donald J. Savoie, sans voix délibérative.

L'étude des dossiers s'effectue normalement avant le 30 avril, mais peut être adaptée en fonction du moment de la remise du Prix ou du calendrier de remise des autres prix d'excellence (enseignement et encadrement) de l'Université de Moncton.

Le Comité de sélection est libre d'adopter ses propres procédures de fonctionnement.

Le Comité de sélection se réserve le droit de ne pas accorder le prix si les candidatures reçues ne satisfont pas les critères d'admissibilité ou les critères de sélection.

La recommandation du Comité de sélection est transmise au Conseil de la FESR pour approbation. La recommandation du Conseil est soumise au VRER pour décision finale et sans appel.

La présidente ou le président du Comité de sélection s'assure de l'absence de conflits d'intérêts.

Le bureau du VRER se charge d'informer la ou le récipiendaire et l'Institut Donald J. Savoie de sa décision.

6. VISIBILITÉ ACCORDÉE AU PRIX

L'Université de Moncton et l'Institut Donald J. Savoie s'accordent pour assurer une bonne visibilité au Prix d'excellence en recherche Donald-J.-Savoie.

Le prix sera remis lors de la collation des grades dans le campus où se trouve la lauréate ou le lauréat ou lors d'une cérémonie distincte regroupant les lauréates et lauréats des autres prix d'excellence de l'Université de Moncton (enseignement et encadrement).

L'annonce publique de la ou du récipiendaire précédera la cérémonie où le prix sera remis. Pour l'occasion, l'Université de Moncton et l'Institut Donald J. Savoie publieront un communiqué de presse et diffuseront l'information dans leurs réseaux sociaux.

L'Université de Moncton et l'Institut Donald J. Savoie consacreront chacun une section de leur site Internet au Prix d'excellence en recherche Donald-J.-Savoie. Celle-ci comprendra notamment une description du Prix, ainsi qu'une fiche signalétique des lauréates et lauréats.

7. RESPONSABILITÉS

L'Institut Donald J. Savoie est chargé de nommer certains membres du Comité de sélection, selon les modalités établies ci-dessus.

L'Université de Moncton est chargée d'organiser annuellement la cérémonie de remise du Prix d'excellence en recherche, soit lors de la cérémonie de collation des grades, soit lors d'une cérémonie distincte.

Le bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche est chargé de coordonner le processus d'attribution du Prix d'excellence en recherche, selon les modalités établies ci-dessus.

Le bureau du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche est chargé de coordonner l'attribution de la subvention de recherche attribuée à la lauréate ou au lauréat.